

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 19

N° 1333

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1333

présenté par
M. Guédon, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 19

I. – À la troisième phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« préfet de »,

les mots :

« représentant de l'État dans la ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'avant-dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.